

Réunion téléphonique du 7 février 2018

P.V. n° 12

Présents : MM. MASSON – DEMARET - FAURE.

Administratifs : MM. VALLET - MOUTHAUD (Pôle Compétitions).

CHAMPIONNATS

U19 REGIONAL 1

Match n° 19486773 – Poule A – U.A. Niort St-Florent / A.S. de St-Pantaléon de Larche du 04/02/2018

Absence de l'A.S. de St-Pantaléon de Larche.

La Commission déclare le **forfait de l'A.S. de St-Pantaléon de Larche**.

Amende de 45 euros pour forfait à l'A.S. de St-Pantaléon de Larche (1^{er} forfait).

U19 REGIONAL 2 – SECTEUR NORD

Match n° 20231749 – Poule A – Niveau 1 – E.S. Saintes Football / U.S. Champdeniers-Pamplie du 04/02/2018

Match non-joué suite au terrain déclaré impraticable par l'arbitre M. Pierre SMERALDI.

L'U.S. Champdeniers-Pamplie sera créditée de 91 euros (91 km x 1 euro du km aller) par débit de la LFNA.

Match n° 20231752 – Poule A – Niveau 1 – Rochefort F.C. / E.S. La Rochelle du 04/02/2018

Match non-joué suite au terrain déclaré impraticable par l'arbitre M. Antoine PALARD.

L'E.S. La Rochelle sera créditée de 35 euros (35 km x 1 euro du km aller) par débit de la LFNA.

Match n° 20234010 – Poule D – Niveau 2 – S.O. Châtelleraut / A.S. Echiré St-Gelais du 04/02/2018

Courriel de l'A.S. Echiré St-Gelais du 03/02/2018 à 19h38 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de l'A.S. Echiré St-Gelais**.

Amende de 45 euros pour forfait à l'A.S. Echiré St-Gelais (1^{er} forfait).

U18 REGIONAL 2

Match n° 19487351 – Poule A – Eveil Le Tallud / A.S. Portugais Niort – A.S.P.T.T. Bessines du 03/02/2018

Match non-joué suite à un arrêté municipal déposé juste avant le match.

L'A.S. Portugais Niort sera créditée de 38 euros (38 km x 1 euro du km aller) par débit de la LFNA.

U17 REGIONAL 1 - SECTEUR SUD

Match n° **19487644** – Poule B – F.C. Girondins de Bordeaux (2) / S.A. Mérignacais du 03/02/2018

Match arrêté à la 46^{ème} minute par l'arbitre Melle Morgan DA ROCHA ESPINCHO suite au terrain devenu impraticable.

Le S.A. Mérignacais sera crédité de 6 euros (6 km x 1 euro du km aller) par débit de la LFNA.

La commission donne ce match à rejouer.

U14-U17 FEMININES A 11 È PHASE 2 - SECTEUR NORD

Match n° **20301916** – Poule A – Niveau 1 – U.S. Migné-Auxances / A.S.A. des Couronneries Poitiers du 03/02/2018

Absence de l'A.S.A. des Couronneries Poitiers.

La Commission déclare le **forfait de l'A.S.A. des Couronneries Poitiers.**

Amende de 45 euros pour forfait à l'A.S.A. des Couronneries Poitiers (1^{er} forfait).

U14-U17 FEMININES A 8 È PHASE 2 - SECTEUR SUD

Match n° **20234334** – Poule unique – O. Biscarrosse / F.C. Libourne du 03/02/2018

Match arrêté à la 14^{ème} minute par l'arbitre bénévole suite au terrain devenu impraticable.

Le F.C. Libourne sera crédité de 111 euros (111 km x 1 euro du km aller) par débit de la LFNA.

La commission donne ce match à rejouer.

U14-U17 FEMININES A 8 È PHASE 2 - SECTEUR SUD

Match n° **20257936** – Poule B – Niveau 2 – A.S. Echiré St-Gelais / F.C. Brizambourg Ecoyeux du 03/02/2018

Courriel de l'A.S. Echiré St-Gelai du 08/02/2018 confirmant son forfait, compte-tenu du refus de son adversaire de reporter ce match.

La Commission déclare le **forfait de l'A.S. Echiré St-Gelais.**

Amende de 45 euros pour forfait 0 L4a ;s ; Echir2 St-Gelais (1^{er} forfait).

Match n° **20258019** – Poule E – Niveau 2 – F.C. Chauray (2) / Rochefort F.C. du 03/02/2018

Courriel du F.C. Chauray du 02/02/2018 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait du F.C. Chauray (2).**

Amende de 45 euros pour forfait au F.C. Chauray (1^{er} forfait).

U16 REGIONAL 1

Match n° **19488407** – Poule B – A.S. Le Haillan – F.C. de St-Médard en Jalles / F.C.E. Mérignac Arlac du 03/02/2018

Courriel de l'A .S. Le Haillan du 03/02/2018 à 10h07 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de l'A.S. Le Haillan – F.C. de St-Médard en Jalles.**

Amende de 45 euros pour forfait à l'A.S. Le Haillan (1^{er} forfait).

Match n° 19488673 – Poule D – A.S. Tarnos / F.C. Nérac du 03/02/2018

Match non-joué suite au terrain déclaré impraticable par l'arbitre Melle Olympe PLA.

Le F.C. Nérac sera crédité de 182 euros (182 km x 1 euro du km aller) par débit de la LFNA.

U15 REGIONAL 2 - SECTEUR SUD

Match n° 20145940 – Poule C – G.J. Cobamm / Les Genêts d'Anglet Football du 03/02/2018

Match arrêté à la 32^{ème} minute par l'arbitre M. Maxence CAZABAT MARTINEZ suite au terrain devenu impraticable.

Les Genêts d'Anglet Football seront crédités de 161 euros (161 km x 1 euro du km aller) par débit de la LFNA.

La commission donne ce match à rejouer.

U14 REGIONAL 2 – SECTEUR SUD

Match n° 19489647 – Poule A – C.A. Neuville / La Ligugéenne – F.C. Samrves 1936 – U.S. Iteuil – E.S. St-Benoît – F.C. Fontaine le Comte du 03/02/2018

Match non-joué suite au terrain déclaré impraticable par l'arbitre M. Nicolas CLAIRGEAU.

La Ligugéenne sera créditée de 24 euros (24 km x 1 euro du km aller) par débit de la LFNA.

U13 REGIONAL CRITERIUM

Match n° 20146404 – Poule D – Seignosse Soustons Capbreton F.C. / C.A. Béglais du 03/02/2018

Match arrêté à la 32^{ème} minute par l'arbitre bénévole M. Hugues LESCAIL suite au terrain devenu impraticable.

Le C.A. Béglais sera crédité de 144 euros (144 km x 1 euro du km aller) par débit de la LFNA.

La commission donne ce match à rejouer.

Prochaine réunion : sur convocation.

Le Président,
Joel MASSON
Le Secrétaire de séance,
Philippe MOUTHAUD